

Mutation du SFPA : suite.

Dans le fonctionnement classique du système français de production d'armement, les arbitrages (donc les débats) étaient internalisés. On a souligné déjà combien profonde est la mutation de ce système¹. On en a une nouvelle preuve avec le débat parlementaire sur la loi de finances pour 1996. La plupart des rapporteurs sur le budget de la défense usent d'un ton absolument inusité jusqu'à présent sur ce sujet et expriment vertement des critiques fondamentales :

Rapporter sur le budget est considéré comme un "exercice difficile, voire surréaliste" par Olivier DARRASON², d'autant que ce budget fait l'objet d'une "présentation à géométrie variable" selon Philippe BRIAND³, voire d'une "présentation en trompe l'oeil", selon Yves BONNET⁴, ce qu'exprime autrement Arthur PAECHT en parlant de "mauvaise lisibilité"⁵. Devant la "démarche incertaine du Gouvernement", Jacques BAUMEL estime même que "La Défense ne fait clairement plus partie des priorités du Gouvernement"⁶.

C'est le rôle même de la représentation nationale qui est mis en cause estiment encore les rapporteurs : "Il faut souligner combien aisément la représentation nationale s'en remet à l'exécutif non pas seulement de la définition des hypothèses stratégiques qui commandent le format des armées mais également de l'engagement d'opérations extérieures qui obèrent fortement notre capacité opérationnelle à moyen terme" écrit Yves bonnet⁷, pendant qu'Olivier DARRASON dénonce une "négligence de la norme législative" et "ce peu de considération pour la loi, laquelle est un acte que la tradition

1 voir

2 DARRASON O., AN N°2273, tome VIII (air), 12.10.95. (p.5)

3 BRIAND P., AN N°2273, Tome VI (forces terrestres), 12.10.95. (p.7)

4 BONNET Y., AN N°2273, Tome VII (marine), 12.10.95. (p.5)

5 PAECHT A., AN N°2270, annexe N°40 (défense: équipement), 12.10.95. (p.123).

6 BAUMEL J., AN N°2273, Tome IV (Dissuasion nucléaire), 12.10.95. (p.27 et 29)

7 BONNET Y., (Op.cité), p.5

républicaine entoure d'une certaine solennité"⁸.

La mise en place du Comité stratégique destiné à présenter des propositions au ministre de la défense n'échappe pas à la verve des parlementaires : "Même si l'adage populaire veuille que "faire et défaire soit toujours travailler", quelle crédibilité pourrât-on prêter à des travaux qui risquent de désavouer ceux rendus quelques mois auparavant par les mêmes autorités?", demande Olivier DARRASON⁹.

Du coup, surgissent au fil des rapports des remarques jusque-là pudiquement occultées : on voit entre autres apparaître la question de la relation entre ministère de la défense et "ceux qui, au ministère des finances se sont toujours battus contre l'existence même de ces lois /de programmation/"¹⁰, ministère dont la "tutelle" est estimée se substituer, grâce à la pratique des gels et des reports à la responsabilité du ministère de la défense en ce qui concerne la politique d'armement.¹¹ On apprend encore que les Mirage 2000-RDM livrés depuis 1984 avaient un "système d'armes qui ne correspondait pas aux besoins émis par l'armée de l'air" mais que "Celle-ci a dû accepter d'en prendre livraison",¹² ou qu'il est "à craindre que, contrairement à ce qui avait été annoncé à plusieurs reprises, la budgétisation des essais nucléaires ait été incomplète"¹³, que, pour le programme de char Leclerc, "un objectif de 450 chars paraît plus raisonnable"¹⁴, que les chiffres concernant le coût du programme de SNLE-NG (+25% à contenu physique comparable) sont "consternants"¹⁵. On apprend même que la rationalité d'une propulsion nucléaire pour les porte-avions est discutable : Il n'est pas certain que cet éventuel second porte-avions puisse être doté d'une propulsion nucléaire, compte tenu des difficultés et des surcoûts générés par la complexité technique de ce système, augmentée par des normes de sécurité sans cesse

8 DARRASON O., (Op.cité), p.6

9 ibidem, p.5

10 ibidem, p.6

11 BONNET Y., (Op.cité), p.49

12 DARRASON, (Op.cité), p.62

13 BAUMEL J., (Op.cité), p.45

14 PAECHT A., (Op.cité), p.51

15 ibidem, p.41

croissantes".¹⁶

Bref, le débat paraît faire son entrée dans le Parlement, à la faveur des contraintes nouvelles et des transformations radicales en cours du système français de production d'armement. La question est maintenant de savoir s'il ne s'agit là que d'escarmouches pour l'honneur où d'une inflexion plus durable qui verrait les orientations de fond de la politique d'armement et de la défense être véritablement prises en charge par une discussion publique, large, citoyenne à même de restaurer les fondements populaires d'une irréfragable volonté d'autonomie stratégique?

4594

JPH

16 *ibidem*, p.75